Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213502842-20251219-2025_76-DE

SAINT-JOUAN des Guérets

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt- cinq, le vendredi dix-neuf décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Jouan des Guérets, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame FERRET Marie-France, Maire, en vertu des articles L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers en exercice	:	23
Nombre de pouvoirs	:	4
Nombre de Conseillers présents	:	17
Quorum	:	12
Date de convocation et d'affichage	:	16 décembre 2025
Date d'affichage du compte-rendu	:	22 décembre 2025

Membres présents : Mme FERRET Marie-France, M. JASLET Nicolas, Mme FOLL Corinne, Mme POTIN Annie, Mme CICI Rose-Anne, M. DERVILLE Pascal, M. LEMOINE Pierre-Yves, Mme MICHEL Sophie, Mme POIRIER Aude, M. PITEL Philippe, M. STEPHAN Benoît, Mme BUSNOUF Dominique, M. OGIER Olivier, Mme GUILBERT Karine, M. LEPIVERT Jean-Michel, Mme GAUDIOSO Frédérique, M. CHESNAIS Yves.

Absents excusés : M. PARMENTELOT Marc, Mme PORÉE-REPESSÉ Sophie, M. BOUCHAUDON Raphaël, M. FERRY- WILCKZECK Thomas.

Absents non excusés : M. PALLAN Clément, M. GOLIVET Jacques.

Pouvoirs : Mme PORÉE-REPESSÉ Sophie à Mme POIRIER Aude, M. BOUCHAUDON Raphaël à Mme POTIN Annie, M. PARMENTELOT Marc à Mme GUILBERT Karine, M. FERRY- WILCKZECK Thomas à M. OGIER Olivier.

Présidente : Madame FERRET Marie-France

Secrétaire de séance : Madame FOLL Corinne

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213502842-20251219-2025_76-DE

2025-76 : Travaux rue de la Taluere et Square Charcot - Conventions de servitude de réseau souterrain avec *le SDE*

Rapporteur : Monsieur Yves CHESNAIS

Monsieur Yves CHESNAIS expose à l'assemblée délibérante que des bornes de recharge électrique vont être installées derrière la mairie.

A cet effet, la société ALLEZ ENERGIES va procéder, pour le compte du Syndicat Départemental d'Electricité d'Ille-et-Vilaine, à l'extension du réseau basse tension.

Ces travaux vont entraîner la pose en souterrain d'un câble de réseau électrique sur plusieurs parcelles (*AL 531 ; AL 528 ; AL 524*), situées ***Rue de la Taluere***, et ***Square Charcot***.

Le réseau étant installé sur le domaine privé de la Commune, il est nécessaire de conclure des conventions de servitude entre la commune et le SDE afin de l'autoriser :

Sur la parcelle AL 531 à :

- Etablir à demeure dans une bande de 0.6 mètre de large, une ligne électrique sur une longueur totale d'environ 35 mètres dont tout élément sera situé à au moins 1 mètre de la surface après travaux ;
- Etablir en limite des parcelles cadastrales des bornes de repérage.

Sur la parcelle AL 528 à :

- Etablir à demeure dans une bande de 0.6 mètre de large, une ligne électrique sur une longueur totale d'environ 60 mètres dont tout élément sera situé à au moins 1 mètre de la surface après travaux ;
- Etablir en limite des parcelles cadastrales des bornes de repérage.

Sur la parcelle AL 524 à :

- Etablir à demeure dans une bande de 0.6 mètre de large, une ligne électrique sur une longueur totale d'environ 55 mètres dont tout élément sera situé à au moins 1 mètre de la surface après travaux ;
- Etablir en demeure un coffret type ECP2D de dimensions H=0.93m, L=0.35m, l=0.20m ;
- Etablir en limite des parcelles cadastrales des bornes de repérage.

La commune s'engage à ne faire aucune modification du profil du terrain, construction, plantations d'arbres ou d'arbustes ni aucune culture préjudiciable, à l'entretien, à l'exploitation, et à la solidité des ouvrages ou à la sécurité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale,
Vu les conventions établies avec le SDE,
Considérant la nécessité d'extension du réseau électrique sur ces secteurs,
Considérant que le tracé emprunte la propriété communale sur les parcelles *AL 531, AL 528 et AL 524,*

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213502842-20251219-2025_76-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'approuver

- la servitude liée à l'opération d'extension de la ligne électrique souterraine sur les parcelles *AL 531, AL 528* et *AL 524,* ainsi que les conventions jointes à la présente délibération, qui en précisent les modalités.

D'autoriser

- Madame La Maire à signer lesdites conventions et tout acte se rapportant à la servitude

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
Madame la Maire
Marie-France FERRET

